

## **APPEL À CANDIDATURES**

### **POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE SURFACE DE TRAVAIL INDIVIDUELLE**

### **AU SEIN DE LA MAISON DES METIERS D'ART ET DU DESIGN**

### **DE MOULINS COMMUNAUTE**

#### **Préambule**

La Maison des métiers d'art et du design de Moulins Communauté a vocation à intégrer en son sein des professionnels des métiers d'art et/ou designers qui souhaitent bénéficier d'un lieu de travail, mais aussi des autres services que propose la Maison des métiers d'art et du design de Moulins :

- Lieu d'exposition
- Salle de réunion (pour des formations, réunions collectives, présentations à des clients ou prescripteurs...)
- Soutien et animation par le médiateur de la Maison des métiers d'art et du design et/ou le responsable du Développement culturel (agents de Moulins Communauté),
- Accès à du matériel informatique et au nécessaire pour la prise de vue photographique, à un outillage de base type perceuse, ponceuse ...

#### **Article 1 / Objet de l'appel à candidatures**

Le présent appel à candidatures s'adresse aux entrepreneurs établis ou créateurs d'entreprise issus des secteurs :

- des métiers d'art (voir la liste des métiers d'art fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015 : <https://www.institut-metiersart.org/metiers-art/ressources/la-liste>)
- ou du design (graphique, de service, de produit, set design, scénographie...)

La Maison des métiers d'art et du design de Moulins propose la mise à disposition d'espaces de travail pour des durées allant de 3 mois à 9 mois, renouvelable, la durée maximale d'occupation ne pouvant excéder 24 mois.

Des services complémentaires sont prévus et un accompagnement est proposé pour aider les artisans d'art et designer selon leurs besoins, dans le cadre du développement de leur activité, de leur stratégie de communication, ...

La mise à disposition d'une surface de travail individuelle se conçoit dans le cadre d'un espace de travail partagé :

- Surface modulable de 20 à 40 m<sup>2</sup>
- Mise à disposition 24/24 et 7/7
- Surface non équipée et sans point d'eau individuel
- Accès à un lieu de stockage mutualisé

- Accès à une salle de réunion/coworking (conditionné à un planning accessible par les artisans, géré par les agents de Moulins communauté référents de la Maison des métiers d'art et du design)
- Accès à un espace collectif de promotion : showroom, exposition, vente éphémère... (conditionné à un planning accessible par les artisans, géré par le référent de la Maison des métiers d'art et du design)

La mise à disposition d'une surface de travail individuelle et l'utilisation des surfaces mutualisées (stockage) et collectives (réunion, promotion) sont gracieuses. **Une participation mensuelle aux coûts (eau, électricité, internet...) est prévue : son montant est de 150 € TTC.**

## **Article 2 / Les candidats**

La Maison des métiers d'art et du design de Moulins Communauté s'adresse aux :

- professionnels des métiers d'art et designers en exercice et de tout statut, et /ou
- détenteurs d'un diplôme dans l'un au moins des domaines suivants : métiers d'art, design, arts appliqués, et /ou
- porteurs d'un projet de création d'entreprise dans le domaine des métiers d'art ou du design.

Les candidats sont majeurs. Ils exercent leur activité ou projettent d'exercer leur activité sous forme de société ou d'entreprise individuelle.

Les candidats s'engagent à être présents dans la Maison des métiers d'art et du design à minima 20h par semaine. Les candidats s'engagent à participer de la vie de la Maison des métiers d'art et du design, selon les conditions fixées dans la convention d'occupation et notamment à faire des permanences d'accueil au sein de la Maison des métiers d'art et du design.

## **Article 3 / Conditions d'examen des candidatures et sélection**

Les candidatures seront examinées par un comité composé de personnalités qualifiées des secteurs des métiers d'art et du design, des représentants de Moulins Communauté, d'élus et de partenaires de Moulins Communauté.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Richesse créative du candidat,
- Maîtrise technique,
- Qualité du projet professionnel,
- Savoir-être du candidat,
- Capacité et volonté à s'intégrer à un collectif,
- Motivation du candidat.

Les résultats seront communiqués aux candidats par courriel exclusivement.

#### Article 4 / Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à :

**Moulins Communauté – Affaires culturelles**  
**8, Place Maréchal de Lattre de Tassigny**  
**03 000 MOULINS**

**MMAD@agglo-moulins.fr**

Pour pouvoir être examinés par le comité, les dossiers de candidature doivent obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Dossier de candidature intégralement complété,
- Lettre de motivation (mettant explicitement en avant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite bénéficier d'une surface de travail individuelle au sein de la Maison des métiers d'art et du design),
- Photos et descriptifs de trois réalisations représentatives récentes,
- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Photocopie des éventuels diplômes et attestations (prix, titres, etc.) délivrés au candidat,
- Un document officiel attestant de l'exercice professionnel d'un métier d'art ou du design (avis de situation au répertoire SIRENE ou extrait d'immatriculation) et de votre statut : inscription à la Maison des Artistes, à l'URSSAF, à Pôle Emploi, adhésion à une coopérative d'activités et d'emploi...)
- Budget prévisionnel pour les 12 prochains mois,
- Si vous êtes en activité : compte d'exploitation (compte de résultat) et bilan des 03 dernières années.